

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Yverdon-les-Bains SA (CEPY) en liquidation, Yverdon-les-Bains
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 10.11.2004
4.

Echéance de préavis des créances: **02.05.2005**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: KPMG Fides Peat , chemin de Normandie 14, 1206 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: La CEPY a transféré l'ensemble de ses activités, de ses clients, de ses employés et de ses actifs et passifs, à l'exception de ses immeubles, à la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) au sens du chapitre 5 de la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus). Les clients de la CEPY ont eu la possibilité de changer de banque avant le transfert de patrimoine. Suite au transfert de ses actifs et passifs, inscrit au Registre du commerce en date du 5 janvier 2005, les créanciers de la CEPY à la date valeur du 31 décembre 2004 sont désormais des créanciers de la BCV. La CEPY en liquidation reste toutefois solidairement engagée avec la BCV en application de l'article 75 al. 3 Lfus. L'attention des créanciers est toutefois expressément attirée sur le fait qu'en raison de sa dissolution, la radiation de la CEPY en liquidation interviendra avant la fin du délai de trois ans prévu par la Lfus.

KPMG Fides
1206 Genève

(02761772)